

Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance

La Banque du Canada est fière d'annoncer un programme de bourses à l'appui de l'avancement des femmes dans les domaines de l'économie ou de la finance. La bourse de maîtrise de la Banque du Canada pour les étudiantes en économie ou en finance (la bourse de maîtrise) a pour objectifs principaux d'encourager les femmes à faire des études supérieures en économie ou en finance et de contribuer activement à l'établissement d'un bassin de candidats équilibré entre les sexes pour les professions dans ces domaines au sein de la banque centrale.

Dans le cadre du programme, jusqu'à cinq étudiantes recevront une bourse de 10 000 \$ CA pour couvrir leurs frais de scolarité et autres dépenses connexes, en plus d'une offre d'emploi permanent à la Banque du Canada après l'obtention d'une maîtrise en économie ou en finance dans une université canadienne.

À titre de banque centrale du pays, la Banque du Canada a quatre grandes fonctions : la politique monétaire, le système financier, la monnaie et la gestion financière. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions.

Les occasions d'emploi seront déterminées en fonction du domaine d'études de la boursière. La Banque pourrait offrir aux boursières qui fréquentent un établissement postsecondaire ou qui résident à l'extérieur de la région de la capitale nationale la possibilité de travailler dans l'un de ses bureaux régionaux : Halifax, Montréal, Toronto, Calgary ou Vancouver. Une aide à la réinstallation pourrait être fournie, au besoin.

Date limite de soumission des candidatures et versement des bourses

La Banque du Canada doit recevoir les candidatures et les pièces justificatives avant 23 h 59 (heure de l'Est), le 9 octobre 2017. Les candidates lauréates seront informées de l'obtention d'une bourse dans les quatre mois suivant la date limite de soumission des candidatures. Une fois la bourse acceptée, la somme de 10 000 \$ CA sera octroyée en un versement unique. Les candidates retenues doivent terminer leurs études dans les quatre années suivant l'acceptation de la bourse de maîtrise. L'offre d'emploi est présentée au cours de la dernière année d'études, sous réserve de l'obtention d'une maîtrise en économie ou en finance.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une bourse de maîtrise, chaque candidate doit répondre aux critères suivants :

- être une citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada qui s'identifie comme une femme;
- être inscrite à temps plein ou à temps partiel à un programme offert par un établissement d'enseignement canadien pouvant délivrer des diplômes, dans un domaine lié aux activités de la Banque, notamment en économie ou en finance;
- maintenir une moyenne générale d'au moins 70 %.

Les candidatures doivent être soumises en ligne et comprendre les pièces justificatives suivantes :

- une preuve d'acceptation ou de participation à un programme de maîtrise en économie ou en finance;
- des relevés de notes de leurs études universitaires de premier cycle ou du plus haut niveau d'études atteint, s'il y a lieu;
- un curriculum vitæ à jour et une lettre de présentation indiquant les raisons des études dans le domaine choisi, les intérêts de recherche et les intérêts professionnels.

Critères de sélection

Les candidates seront évaluées en fonction des critères d'admissibilité mentionnés ci-dessus. Si votre candidature est retenue pour la prochaine étape, elle sera évaluée au moyen d'une série d'entrevues et d'épreuves.

Nous remercions toutes les personnes qui manifestent un intérêt en soumettant leur candidature à ce poste; toutefois, la Banque communiquera uniquement avec celles retenues pour une entrevue.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez envoyer vos demandes à l'adresse : boursesdetudes@banqueducanada.ca.

Modalités

1. La bourse de maîtrise pour les femmes étudiant en économie ou en finance (bourse de maîtrise) offerte par la Banque du Canada (la Banque) comprend une somme de 10 000 \$ CA et une offre d'emploi rémunéré.

Une fois la bourse de maîtrise acceptée, la somme de 10 000 \$ CA est octroyée en un versement unique.

2. Pour être admissible à une bourse de maîtrise, chaque candidate doit répondre aux critères suivants :
 - a. être inscrite à temps plein ou à temps partiel à un programme de maîtrise offert par un établissement d'enseignement canadien pouvant délivrer des diplômes;
 - b. être une citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada qui s'identifie comme une femme.
3. Les candidatures doivent être soumises en ligne et comprendre les pièces justificatives suivantes :
 - a. une preuve d'acceptation ou de participation à un programme de maîtrise en économie ou en finance;
 - b. des relevés de notes de leurs études universitaires de premier cycle ou du plus haut niveau d'études atteint, s'il y a lieu;
 - c. un curriculum vitae à jour et une lettre de présentation indiquant les raisons des études dans le domaine choisi, les intérêts de recherche et les intérêts professionnels.
4. Les lauréates de la bourse recevront l'offre d'emploi de la Banque au cours de leur dernière année d'études, sous réserve des conditions établies par l'institution.
5. La Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler le programme de bourses de maîtrise en tout temps, sans préavis. Elle peut, à son entière discrétion, décider de toutes les questions concernant l'octroi des bourses et l'administration des modalités du programme. Les candidates n'ont aucun recours contre la Banque dans l'éventualité où elle n'accorderait pas de bourse ni relativement à l'évaluation des candidatures.
6. Toutes les lauréates sont responsables de se renseigner sur les répercussions fiscales de la réception de la bourse de 10 000 \$ CA.
7. La Banque peut annuler la bourse de maîtrise dans les cas où la lauréate :
 - abandonne ses études;
 - ne répond pas aux critères d'admissibilité de la bourse de maîtrise;
 - ne respecte pas les conditions associées à la bourse de maîtrise;
 - a été suspendue ou expulsée d'un établissement d'enseignement ou d'un cours;
 - a fourni des renseignements inexacts, faux ou trompeurs ou omis des renseignements pertinents dans sa candidature ou après avoir reçu l'offre de bourse;
 - n'obtient pas de maîtrise en économie ou en finance dans le délai convenu de quatre (4) ans à compter de la date d'acceptation de la bourse de maîtrise;
 - adopte un comportement que la Banque juge inapproprié, à son entière discrétion.

En cas d'annulation de la bourse, la lauréate pourrait devoir rembourser une partie ou la totalité de la somme reçue.